

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-620

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	0	10 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Soutien à l'Observatoire de Formation des Prix et des Marges <i>(ligne nouvelle)</i>	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous souhaitons renforcer le budget de l'Observatoire de Formation des Prix et des Marges (OFPM). L'OFPM étudie le partage de la valeur ajoutée au sein de la filière du paysan au distributeur. Son rôle a été au cœur du débat du titre 1 du projet de loi agriculture et alimentation. De nombreux groupes politiques et de syndicats agricoles ont demandé que ce soit cet organisme public qui fixe les indicateurs de coûts de production. Le gouvernement et le rapporteur s'y sont opposés et ont laissé ce rôle aux interprofessions où un rapport de force déséquilibré existe. Ainsi ce projet de loi ne garantit nullement un meilleur revenu aux agriculteurs.

D'ailleurs on a pu lire dans Le Monde il y a quelques semaines que « les interprofessions sont loin d'être encore en ordre de marche. D'abord dans certaines d'entre elles, la distribution n'est toujours pas entrée dans le cercle. C'est le cas pour la filière laitière ou celle des œufs. Dans d'autres cas, à l'exemple de la filière bovine, le torchon brûle entre agriculteurs et distributeurs, ces derniers refusant de prendre en compte la rémunération de l'agriculteur dans son coût de production. ». Ceci était prévisible mais le Gouvernement est resté sourd à nos alertes.

Afin que l'OFPM puisse déterminer les indicateurs de coûts de production nous souhaitons lui allouer des moyens supplémentaires. M. Chalmin nous avait expliqué en audition que l'Observatoire ne disposait que de 3 ETP...

Dans le détail, il s'agit d'un transfert en AE et en CP de 10 millions d'euros de l'action 21 et de l'action 23 réservée au développement du modèle exportateur du programme 149 à un nouveau programme dédié à un budget supplémentaire pour l'Observatoire de Formation des Prix et des Marges, intégré à FranceAgriMer.